

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maude Laflamme

<https://www.cadre21.org/membres/6d6ab601c3c7978aa522b33d>

Date d'obtention : 2020-10-07 15:35:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler au jeune qui dénonce et à la victime, il faut évaluer la situation (la nature, l'étendue et les intentions) et ensuite vérifier l'information en rencontrant les jeunes impliqués. Toutefois, si on soupçonne un geste malveillant et non un geste impulsif, il ne faut pas rencontrer le jeune instigateur pour compléter la grille d'évaluation. Il faut confisquer les téléphones de tous les élèves impliqués pouvant détenir des images selon les informations recueillies, même l'instigateur présumé d'un geste malveillant sans poser les questions pour lui, mais en expliquant la situation. Une fois les rencontres complétées, il faut communiquer avec notre policier école. Il faut ensuite aviser les parents des élèves concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les interventions varient selon l'analyse de la situation. Si c'est un parent ou une personne qui vient nous voir, nous devons le référer au service de Police. Si c'est un élève qui nous en parle, nous utilisons la trousse sexto et nous suivons les différentes étapes selon le cas de figure. Si nous soupçonnons un élève d'être l'instigateur d'un geste malveillant, nous ne complétons pas la grille d'évaluation, mais nous le rencontrons pour confisquer le téléphone et lui expliquer la situation. Il faut ensuite toujours communiquer avec notre Policier école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que ce qui est le plus délicat c'est lorsqu'un élève voudra nous montrer des preuves ou nous envoyer des images comme preuve. Je pense aussi que les élèves réagiront lorsque nous devons confisquer les téléphones et nous risquons de gérer des élèves qui risquent d'avoir des réactions plus émotives ou explosives.

Aussi, lorsqu'un parent nous fait part d'une situation et que nous devons le référer au service de police, je crains qu'il ne fasse pas les démarches demandées.